

Procès-verbal du Conseil Municipal **Séance du 16 janvier 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le seize janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire à 20h

Date de convocation : 10/01/2025 Date d'affichage de la convocation : 10/01/2025
Nombre de conseillers en exercice : 13 - Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 12

Etaient présents : M. LEMOINE Philippe

M CAURETTE Olivier, M ROLLOIS Michaël, Mme MICHAUD Corinne, M MORIN Dominique, M SARAZIN Patrick, Mme CHATEAUZEL Claire, Mme BOUREAU Héloïse, Mme LUNEL Alexia, M BOURBON Christian, M KEITA Alexandre

Absents excusés : M BESNARD Michel (Pouvoir à M LEMOINE Philippe)

Absente : Mme Hélène LUCAS

Mme CHATEAUZEL Claire a été élue secrétaire de séance (selon art. L.212115 du Code Général des Collectivités Territoriales).

1. Approbation du compte rendu du 28 novembre 2024

M le maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2024.

2. Délibération pour la mise en place du contrôle d'assainissement collectif lors de la vente de biens

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail pour revoir le texte de cette délibération. Le groupe sera constitué de : M Philippe LEMOINE, M Michaël ROLLOIS, Mme Alexia LUNEL et Mme Claire CHATEAUZEL

La délibération est reportée au prochain conseil.

3. Délibération pour l'approbation du retrait de la commune de Chatenay-en-France du SIAA

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers le souhait de la commune de Chatenay-en-France de sortir du SIAA.

M CAURETTE souhaite savoir pourquoi cette commune désire sortir du syndicat. Personne ne peut apporter de réponse immédiate.

Mme LUNEL, conseillère déléguée à ce syndicat indique que la commune est située trop loin du syndicat et désire donc se retirer du SIAA.

M le maire demande s'il y a des remarques ou d'autres questions

Absentions de M Philippe LEMOINE, M Michel BESNARD, M Olivier CAURETTE, M Michaël ROLLOIS et de Mme Corinne MICHAUD

Après vote, les conseillers présents valident à la majorité la sortie de la Commune de Chatenay-en-France du SIAA.

4. Délibération pour l'adhésion de la commune de HODENT au SIAA

Monsieur le Maire rappelle que la compétence Assainissement devrait être transférée à l'intercommunalité en 2026 mais celle-ci continuera peut-être avec ce syndicat.

Suite à une question, M le maire rappelle que l'adhésion au syndicat est payante.

M CAURETTE souhaite connaître les motivations de la commune de HODENT pour entrer au SIAA.

Personne n'a la réponse ce jour. Une nouvelle entrée permet de répartir les frais.

M le maire demande s'il y a des remarques ou des questions

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité l'entrée de la Commune de HODENT au SIAA.

5. Délibération modification des statuts du SIAA

L'article 1 et l'article 7 ont été modifiés.

Article 1 : les communes adhérentes étaient mentionnées dans l'article 1, suite à la modification une annexe a été ajouté au statut pour modifier si besoin seulement l'annexe et non les statuts.

Article 7 : Comptabilité du Syndicat

« Les fonctions de Receveur du Syndicat sont confiées à un comptable du Trésor dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur » cette phrase a été modifiée comme telle : « Les fonctions de comptable public du syndicat sont exercées par le responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Cergy Collectivité dans les conditions prévues par les lois et les règlements en vigueur. »

Michaël ROLLOIS indique que l'objet inscrit sur les statuts du syndicat n'est pas clair car il stipule : « prendre en charges les opérations de rénovation et d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif. » Il semble donc à la lecture de l'objet que les travaux de rénovation et d'entretien des assainissements autonomes chez les particuliers sont tous à la charge du syndicat. Alors qu'ils sont à priori à la charge des propriétaires

Monsieur Rollois demande a ce que cette remarque soit porté devant le président de ce syndicat pour clarifier à qui revient la prise en charge des frais.

M le maire demande s'il y a des remarques ou d'autres questions

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité la modification des statuts du SIAA.

6. Montant de la contre-valeur correspondant à la taxe de l'agence de l'eau sur l'assainissement pour l'année 2025

M le Maire indique que pour inciter les communes à améliorer la qualité des réseaux et des traitements, l'Agence de l'eau met en place une nouvelle taxe. Il convient de provisionner la taxe pour les futures factures impayées en 2025 par les habitants. Ainsi, comme le prix de l'eau est indexé sur le volume consommé, il faudra augmenter les prévisions de recette.

Sur Chaussy, le calcul a été réalisé à hauteur des impayés actuels. Il est donc proposé pour 2025, un montant de 0.027 € par m³.

Cf le document de l'Agence de l'eau en annexe du présent compte-rendu.

Ce montant sera à délibéré chaque année.

M le maire demande s'il y a des remarques ou des questions puis procède au vote.

Contre : M Dominique MORIN

Abstentions : M Olivier CAURETTE, M Michaël ROLLOIS et Mme Corinne MICHAUD

Après vote, les conseillers présents valident à la majorité la provision pour les taxes de l'Agence de l'eau sur l'assainissement à hauteur de 0.027 €par m³ pour l'année 2025

⇒ Information sur la décision modificative budgétaire pour clôturer l'année 2024

M le Maire explique la répartition du budget et qu'il a dû transférer 22 000 € du compte 023 vers les comptes de fonctionnement sur le document envoyé avec la convention, le compte 023 étant notre solde précédent prévu pour le transfert vers les investissements pour pouvoir payer les factures de fin d'année 2024.

⇒ Nomination d'un régisseur et d'un régisseur suppléant de recettes et dépenses après le départ de la secrétaire de mairie

M le maire indique qu'en l'absence de la secrétaire de mairie, sur une période transitoire, il convient de nommer un régisseur et un régisseur suppléant.

Alexia LUNEL se propose pour être régisseur et Alexandre KEITA pour être régisseur suppléant.

M le maire demande s'il y a des remarques ou des questions

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité, la nomination d'Alexia LUNEL et d'Alexandre KEITA aux postes de régisseur et régisseur suppléant et autorise M le maire à réaliser les démarches nécessaires.

3/ Questions diverses

- ⇒ Olivier CAURETTE indique qu'en l'absence de secrétaire de mairie, les permanences seront modifiées.
Un planning se trouve sur le drive afin que chacun se propose pour tenir les permanences et accueillir les habitants.
Les nouveaux horaires seront communiqués sur Illiwap et par affichage dès la semaine prochaine.
- ⇒ Information de Philippe LEMOINE, nous avons reçu des remerciements de la Famille ANTOINE et de Mme MALBET suite à la distribution des colis des anciens.
- ⇒ Réunion cette semaine sur le devenir du dernier café de Chaussy.
Participants à cette réunion « Café du Village » : CCI, Val d'Oise Tourisme, ANCT, « Petit Village d'Avenir », M GUEIT du PNR du Vexin, CAUE.
En conclusion, il conviendrait que la mairie achète le bâtiment afin d'obtenir des subventions pour l'acquisition et les travaux de rénovation.

Alexandre KEITA qui a participé à la réunion indique que tous les acteurs étaient intéressés par un projet de café-épicerie. Il précise qu'une étude est nécessaire afin de chiffrer l'achat du bien et les travaux. Les subventions s'élèveront probablement à hauteur de 50%.

Alexia LUNEL demande si les aides de la Région proposées par Mme BERTOUX à hauteur de 40% sont cumulables avec les autres subventions.
M le maire indique qu'il conviendra de vérifier si les subventions sont cumulables, une fois tous les coûts estimés au plus juste.

Patrick SARAZIN veut savoir s'il est nécessaire de passer par un bureau d'étude que la mairie devra payer, ou passer directement par les artisans.

M le maire indique qu'il faut se rapprocher des propriétaires et voir s'ils sont vendeurs.

- ⇒ Alexandre KEITA demande où en est le dossier de sécurisation des routes par le département du Val d'Oise. Les équipes étaient venues cet été faire des relevés.

M le maire indique qu'il convient de rappeler Mme ERARD et la relancer.

- ⇒ Michaël ROLLOIS indique que dans le cadre du contrat rural, la commission Energie propose de prioriser des travaux énergétiques sur les bâtiments de la commune.
1/ Prévoir le changement de la chaudière électrique du logement au-dessus du CM
2/ Installer des ventilations double-flux école et salle des fêtes
3/ Isoler les 3 logements (presbytère et les 2 logements au-dessus de la mairie)
- ⇒ Michaël ROLLOIS informe le conseil que nous avons reçu l'arrêté de DUP de l'aire protégée du Puits du Bois. Il y est indiqué de nombreuses préconisations et il s'interroge pour savoir à qui revient la charge des différentes communications à prévoir.
M le Maire répond qu'une partie est pour la commune et que nous devons prévoir la communication aux habitants de la comté sur les préconisations. Un groupe de travail est proposé pour monter la communication sur les préconisations, il sera composé de : Héloïse

BOUREAU, Patrick SARAZIN, Philippe LEMOINE et il conviendra de demander à Hélène LUCAS qui assiste aux commissions syndicales.

- ⇒ Christian BOURBON remercie toutes les associations, la mairie et tous les bénévoles pour la tenue des différentes opérations pour le Téléthon 2024.
Il y avait 15 personnes bénévoles pour faire vivre la soirée du Téléthon : 4 202€ ont été récoltés cette année et envoyés au Téléthon.
Christian BOURBON avait omis de dire que le Foyer Rural a financé les chouquettes du dimanche.
- ⇒ Patrick SARAZIN indique que le chemin communal qui monte en plaine au-dessus du Clos de l'Isle en passant par le lavoir à Paulin est très détérioré et cela depuis les travaux de passage de la canalisation d'eau depuis le puits du Bois.
- ⇒ En haut de la Côte de Saint-Leu, il y a des nids de poule sur la voirie.
M le maire indique qu'il convient de se rapprocher de la CCVVS pour demander des travaux.
Mains nous n'avons plus de délégué présent pour appuyer nos demandes.
- ⇒ Les fossés de la route de Chérence à Méré et sur la route Blanche sont pleins.
M le maire indique qu'il convient de se rapprocher de la CCVVS pour demander le curage des fossés ou bien de le prendre sur les budgets de la commune.
- ⇒ Olivier CAURETTE rappelle que la communauté de Commune à dû créer un CISPD dans le cadre de sa prise de compétence afin d'installer les caméras de vidéo protection et il demande à connaître le résultat de cette réunion. La vidéo protection a-t-elle objectivement permis d'élucider des crimes vols ou incivilité.
M le maire indique qu'il a été répondu qu'un enlèvement a été résolu rapidement grâce aux images enregistrées et qu'il y a déjà eu 120 réquisitions depuis le début des installations.
M CAURETTE demande également un bilan financier de ce dossier avec la baisse significative de certaines subventions.

Date du prochain conseil : Jeudi 6 mars 2025 à 20h

Fin de séance à 22h20